

Brochure n° 3101 | Convention collective nationale

IDCC : 992 | **BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCES DE VOLAILLES ET GIBIERS**

Avenant n° 63 du 11 septembre 2020
relatif à la grille des salaires conventionnels

NOR : ASET2050853M

IDCC : 992

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

CFBCT,

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

FGTA FO ;

CSFV CFTC ;

UNSA FCS,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Entre les parties soussignées, il a été décidé que la grille des salaires conventionnels applicable, après revalorisation de 0,5 % sur tous les postes est celle figurant en annexe.

Article 2

Les entreprises doivent garantir un salaire équivalent entre tous les salariés pour un même niveau de responsabilité, de formation et d'expérience. Les partenaires sociaux réaffirment le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-2 du code du travail.

Article 3

La branche professionnelle étant composée très majoritairement d'entreprises de moins de 50 salariés, il n'y a pas lieu de prévoir de dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Article 4

Le présent avenant prendra effet le 1^{er} jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au *Journal officiel*.

Article 5

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues aux articles L. 2231-6, L. 2261-26, D. 2231-2, D. 2231-3 et D. 2231-7 du code du travail et d'une demande d'extension dans les conditions fixées à l'article L. 2261-15 dudit code.

Fait à Paris, le 11 septembre 2020.

(Suivent les signatures.)

Annexe

Salaires conventionnels

Niveau	Échelon	Classification	Salaire brut mensuel en euros (151,67 heures)
Ouvrier(e)s. Employé(e)s			
I	A	Plongeur	1 657
		Employé d'entretien	1 657
	B	Chauffeur-livreur	1 677
		Employé administratif	1 677
II	A	Chauffeur-livreur encaisseur	1 694
		Caissier	1 694
		Vendeur	1 694
	B	Secrétaire aide-comptable	1 718
		Boucher préparateur	1 718
		Charcutier traiteur	1 718
		Vendeur qualifié	1 718
		Tripier préparateur	1 718
C	Caissier aide-comptable	1 746	
III	A	Boucher préparateur qualifié	1 852
		Charcutier traiteur qualifié	1 852
		Charcutier préparateur qualifié	1 852
		Tripier préparateur qualifié	1 852
		Boucher hippophagique préparateur qualifié	1 852
	B	Boucher préparateur vendeur qualifié	1 893
		Boucher traiteur qualifié	1 893
		Ouvrier tripier	1 893
	C	Boucher charcutier traiteur qualifié	1 965
	IV	A	Comptable
B		Boucher charcutier traiteur très qualifié	2 035
C		Boucher hautement qualifié	2 064
		Boucher traiteur hautement qualifié	2 064
		Charcutier traiteur hautement qualifié	2 064
		Tripier responsable cuisson	2 064
D		Boucher charcutier traiteur hautement qualifié	2 167

Niveau	Échelon	Classification	Salaire brut mensuel en euros (151,67 heures)
Agents de maîtrise et cadres			
V		Responsable de laboratoire adjoint	2 350
		Responsable de point de vente adjoint	2 350
VI	A	Responsable de laboratoire	2 564
		Responsable de point de vente	2 564
		Responsable hygiène et sécurité	2 564
	B	Assistant chef d'entreprise	2 580
	C	Responsable de plusieurs points de vente	2 890
VII	A	Responsable de laboratoire	3 291
		Responsable de point de vente	3 291
		Responsable des achats	3 291
	B	Responsable d'entreprise	3 374